PARTHENAY DE BRETAGNE

Pour y vivre

Le magazine d'information municipal - **Avril 2019**

DOSSIER
PLUI

LA RÉVISION DU PDU

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

WWW.MAIRIE-PARTHENAY35.COM

3 Édito

4 Conseils municipaux
- Synthèse des délibérations

6 Rétrospective

7 Budget

8 Intercommunalité
- La révision du PDU
- Le RIPAME
- Etude d'opportunité compétence culture Rennes Métropole

10 Dossier
- Le PLUI : Le territoire de demain
- Le PLUI : Le réglement

14 Vie associative
- ADLTA
- Anciens Combattants
- APE la Fontaine
- Crapautins
- P'tits Kids
- Parthe'nez du vin
- ASPB Gym
- Idées Déco
- Filaj du Man
- ASPB Foot
- Systema

18 Conseil municipal des jeunes
- Cérémonie du 11 novembre
- Voeux de la municipalité
- Visite à Paris
- Elections
- Cérémonie de l'arbre de naissance

19 Infos

INFOS PRATIQUES

Permanence des Élus

Le samedi matin de 9h30 à 11h30
de préférence sur RDV

Coordonnées

Alain Froger
afroger.mairie.par@orange.fr

Khalil Bettal
kbettal.mairie.par@orange.fr

Gwénola Rivoal
grivoal.mairie.par@orange.fr

Béatrice Millet
bmillet.mairie.par@orange.fr

Edité par la Commune de Parthenay de Bretagne
Tirage : 730 exemplaires
Responsable de la publication : Alain Froger
Conception, impression : Sté RECTO VERSO (35)

3 questions à

Khalil BETTAL
1er Adjoint
Chargé des Finances, de l'administration, de la lecture publique et des affaires métropolitaines.

Quel sens donnez-vous à votre engagement en tant qu'élu?

L'habitant est la source et l'énergie pour donner du sens à notre engagement d'élu. C'est d'accompagner des parthenaisiens au quotidien et permettre le bien vivre ensemble signe de la cohésion sociale de notre commune.

Le dialogue et la recherche du compromis sont les outils fondamentaux pour agir et accomplir notre devoir. Mais je n'hésite pas à dire non ou stop, quand les intérêts et les attentes des parthenaisiens ne sont pas pris en compte. Dire non, n'est pas le signe d'un désaccord ou d'un conflit. C'est juste la manifestation d'une différence et l'ouverture à différents points de vue… C'est un appel à agir autrement. « Il faut savoir utiliser l'aspect constructif de l'indignation » disait Gandhi. Contrairement au « politiquement correct », et face à l'injustice, « l'indignation » est indispensable, pour changer les choses et ne pas les subir.

Vous êtes Le Monsieur « Métropole » de la commune, vous participez à toutes les commissions et les groupes de travail, est-ce nécessaire ?

L'intercommunalité est vitale pour notre commune. Nous avons la chance de faire partie de deux EPCI : Rennes Métropole (Mobilité, voirie, déchets, logement, PLUI…) et le SYRENOR (Petite enfance, emploi, personnes âgées, lecture publique, enseignement culturel). Ce qui permet d'offrir aux habitants une grande panoplie de services.

Il est primordial d'assurer une présence active dans toutes instances de La Métropole et du SYRENOR, pour mieux défendre les intérêts de Parthenay et des parthenaisiens. C'est comme ça que nous avons obtenu plusieurs choses.

Vous avez plusieurs délégations, comment jugez-vous vos actions ?

Ce n'est pas à moi de juger de la qualité de mes actions, mais je peux dire que je ne sais pas agir en solitaire. Les actions les mieux réussies ont été accomplies collectivement d'une manière synergique et participative à travers le triple filtre : social, environnemental et économique.

Le 3éme lieu, par exemple, est une réalisation – phare de notre engagement. Ce sera un espace intergénérationnel, social culturel et éducatif. Une vraie passerelle entre les parthenaisiens. Un bâtiment que nous avons voulu exemplaire en matière énergétique. A souligner que nous avons réussi son financement sans recourir à l'emprunt.

Nous avons fait des choix financiers qui nous ont permis de présenter un budget d'investissement de plus de 1 230 000€, et d'arriver en fin de mandat avec un budget exemplaire. Tout en continuant à développer un service public local efficient et performant, dont le financement résulte de la participation équilibrée de l'usager et le contribuable.

D'ailleurs, tout cela a été également possible grâce aux agents municipaux, que nous avons accompagnés et fait évoluer dans leurs carrières, par la formation et par leur implication dans les dossiers de la commune.

Nous avons mis en place une démarche participative à tous les niveaux de notre action. Il reste certes beaucoup de choses à accomplir. Nous espérons continuer dans ce sens, si les parthenaisiens le souhaitent.

Synthèse des délibérations

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIT À LA MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, ALAIN FROGER

Conseil du 9 octobre 2018

Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés : à l'unanimité, les élus réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect du repos dominical des salariés du commerce et à la préservation des commerces de proximité, et exigent un retour rapide de la bonne application de l'accord local limitant à quelques dimanches par an les ouvertures des commerces alimentaires de plus de 700 mètres carrés.

Convention tripartite entre la commune, Saint Gilles Solidarité et la famille CUCAJ : les riverains ont demandé à la municipalité, à l'association St Gilles solidarité, mais aussi à la famille de s'engager sur divers points, tels que: - l'installation du mobil home sur la parcelle A973 soit temporaire - seule et seulement la famille Cucaj est autorisée à y loger - lors de leur départ, le mobil home devra être enlevé dans les plus brefs délais par l'association St Gilles Solidarité - la commune met en œuvre toutes les solutions pour trouver un logement à la famille y compris à l'extérieur de la commune - la commune s'engage à traduire cette convention en Albanais. 11 voix pour, 3 abstentions.

PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole : avis favorable à l'unanimité

Transfert de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la métropole : Le Conseil Municipal, à 8 voix contre, 5 abstentions et 1 voix pour, décide de ne pas approuver le rapport de la CLECT du 12 septembre 2018.

Admission en non-valeur de 6 titres de recettes émis en 2016 et 2017 pour un montant de 453.11 : unanimité.

Cotisation à Espace Emploi à 0.20 € par habitant : renouvellement à l'unanimité.

Décisions modificatives sans incidence budgétaire à l'unanimité.

Remplacement du gazon synthétique multisports : choix du moins disant, société SDU : 11082 € TTC à 13 voix pour et une abstention.

Projet multi accueil de La Chapelle des Fougeretz : approbation à l'unanimité.

Projet culturel du 3ème lieu : à l'unanimité, le conseil fera appel à un binôme de service civique via Unis-Cité pour un montant de 2484.

Conseil du 6 nov. 2018

Transfert de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la métropole :
Au vu d'éléments nouveaux reçus suite au conseil du 9 octobre, Mr HERVE, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la voirie a été invité à expliquer ce transfert de compétence. Le débat aura permis, à 9 voix pour et 4 abstentions d'accepter le rapport de la CLECT sous certaines réserves, annulant ainsi le vote du 9 octobre dernier.

Conseil du 13 nov. 2018

Lancement des marchés de travaux de la future médiathèque : à 11 voix pour et une abstention, le conseil charge l'architecte Mr Raux de constituer le dossier de consultation des entreprises selon le montant retenu à l'Avant-Projet Définitif de 351.400 € Hors Taxes, de lancer le l'appel d'offre à compter du 30 novembre 2018.

Avenant à la maîtrise d'œuvre de la médiathèque :
Le forfait de rémunération avait été calculé sur un montant des travaux s'élevant à 275 000 € HT soit un forfait de 31 487.51 € HT (taux 11.45%). L'avant-Projet Définitif adopté en conseil municipal du 3 juillet 2018 a porté ce montant à 351.400 € HT. L'avenant au forfait de rémunération sera donc de 8747.80 € HT approuvé à 11 voix pour et une abstention.

Décisions modificatives approuvées à l'unanimité.

Devenir de la maison des jeunes de Parthenay : décision à l'unanimité de sa fermeture définitive.

Conseil municipal jeunes : prorogation du mandat de 3 mois et 2 semaines mois : 11 voix pour, une abstention.

Demande du conseil municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de Parthenay de Bretagne : à 10 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de s'associer à la démarche des maires rura**ux de France.**

Conseil du 18 déc. 2018

Tarifs 2019 de la location de la salle communale : augmentation de 2% : 7 voix pour, 3 contre.

Tarifs 2019 : concessions cimetière : 8 voix pour et 2 abstentions.

Tarifs lecture publique proposés par le SYRENOR :
Les tarifs ont augmenté de 2%
8 voix pour et 2 abstentions.

Acquisition du photocopieur de l'école : choix du fournisseur ASI 2368 € HT à 11 voix pour et une abstention.

Désamiantage de la maison des jeunes : entreprise Soveamiant retenue pour un montant de 8690 € HT à 11 voix pour et une abstention.

Choix du fournisseur gaz des bâtiments communaux : l'ouverture à la concurrence oblige et le renouvellement des contrats arrivant à échéance, 3 fournisseurs ont été consultés : à l'unanimité, Picoty gaz est retenu sur un engagement de 36 mois.

Demande de subvention mur du cimetière au titre des dotations d'équipement aux territoires ruraux : 40% sur le montant d'un devis actualisé à 18.800 € HT. 11 voix pour, une abstention.

Décisions modificatives : 8 voix pour et 4 abstentions.

Autorisation d'engager, de liquider, de mandater avant le vote du budget 2019 : 11 voix pour, une abstention.

Actualisation de la voirie communale pour la dotation globale de fonctionnement : 11 voix pour, une abstention.

Vœu d'une expérimentation pour un trajet de ligne de bus rapide entre Parthenay de Bretagne et Rennes Villejean : unanimité.

Conseil du 12 février 2019

Médiathèque 3ème lieu : attribution des marchés aux entreprises pour un montant de 403 999.20 € HT à l'unanimité.

Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un contractuel en cas de vacance temporaire d'emploi : unanimité.

Adhésion 2019 à la Fondation du Patrimoine : 100 € à l'unanimité.

Appel à cotisation 2019 de l'Agence Locale Energie et Climat : 1.50 €/hab. soit 2529 € dont 40% pris en charge par la Métropole : unanimité.

Adhésion au groupement de commande d'achat d'énergie électrique du SDE (Syndicat Départemental de l'énergie) : unanimité.

Toutes les délibérations sont consultables sur le site :
www.mairie-parthenay35.com
rubrique Mairie/Conseil municipal

Armistice

Voeux de la municipalité

Balade thermique

Réunion PLUI

CMJ

Armel GENDROT

bien connu des Parthenaisiens puisqu'il travaillait aux services techniques depuis mai 1986,
a pris sa retraite le 1er février 2019.
Fort apprécié de ses collègues, des enseignants, des élus qui l'ont côtoyé et des habitants, Armel s'est investi dans la commune dès ses débuts, d'abord seul à temps partiel, puis entouré de ses collègues.
Nous lui souhaitons une bonne retraite et le remercions pour toutes ces années de service et de loyauté envers la commune de Parthenay de Bretagne.

2019, un budget conforme aux engagements

Le budget 2019 reprend la même recette que les quatre précédents de ce mandat, qui allie une gestion rigoureuse et responsable avec l'offre d'un service public de qualité répondant aux attentes des Parthenaisiens. Une gestion saine qui permet de dégager un excédent, afin de continuer d'investir pour l'avenir, sans engager la commune dans la tourmente de la dette. Nous arrivons à la dernière année du mandat sans contracter d'emprunt.

Concernant le budget du fonctionnement :

A la clôture du budget 2018, nous avons enregistré un excèdent « performant » de 220 664,21 €.

Le budget 2019 a été construit autour de trois objectifs majeurs : MAITRISE DES DÉPENSES, DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE QUALITÉ AUX PARTHENAISIENS, INVESTIR POUR L'AVENIR.

Le total des recettes est estimé 1 065 757 € : soit 632 € par habitant pour un total des dépenses : 885 757 €.

Nous nous sommes fixés l'excédent de 180 000 € pour financer les investissements et rembourser la dette.

Au 1er janvier 2019, la dette de la commune était de 629 739,23 €. Le remboursement du capital des emprunts cette année sera de 75 631,91 € et les intérêts de 22 204,25 €, la capacité de désendettement au 1er janvier 2019 est de 2,8 années.

Les dépenses réalisées en 2018 par politique d'action

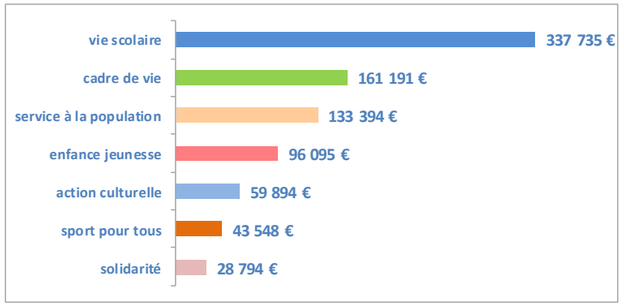

Les grandes lignes des dépenses	
arges du personnel (012)	482 747 €
charges courantes (011)	262 935 €
Les Charges Financières (66)	28 204 €
Autres charges (65)	95 900 €

s grandes lignes des recettes	
recettes fiscales (73)	664 579 €
Les Produits des services (70)	158 510 €
Dotations et participation (74)	171 238 €

L'INVESTISSEMENT 2019 : 1 249 674 €.

2019, sera l'année de l'investissement. Grâce à l'excèdent cumulé de l'investissement, les excédents de fonctionnement et surtout l'excédent du lotissement communal le Pré vert, la commune pourra investir dans différents projets.

Grands Projets	*934 236,36 €*
Troisième lieu	617 008,36 €
Honoraires MO AMCO hay	*28 323,96 €*
Bureau de contrôle	*5 684,40 €*
Travaux	*485 000 €*
VRD	*58 000 €*
Mobilier	*30 000 €*
Informatique	*10 000 €*
Jeux coulée verte	13 500 €
Skatepark	50 000 €
Terrain de foot	42 000 €
Aménagement de la Salle paroissiale	214 017,69 €

Autres investissements par politique :	
Vie Scolaire	19 063,52 €
Cadre de vie	25 500 €
Service à la population	4080 €
Patrimoine	129 914,75 €
Ville connectée et durable	50 000 €

LA RÉVISION DU PDU

DANS QUEL CONTEXTE ?

Le Conseil Métropolitain a voté, lors de sa séance du 31 janvier, l'arrêt du Plan du Déplacement Urbain (PDU). Il a vocation d'organisation la mobilité de 500 000 habitants de la Métropole à l'horizon 2030. Ce plan s'articule autour de 4 grands enjeux du territoire en matière d'organisation des mobilités et des transports : Enjeu environnemental et climatique, d'accessibilité, de hiérarchisation, de territorialisation.

Concrètement …

Rennes Métropole a mis en place un programme de 26 grandes actions dont les objectifs sont de provoquer des changements de comportements en matière de mobilité quotidienne, en utilisant plus les transports en commun, le covoiturage, le vélo et la marche, à la place de la voiture, et surtout la voiture solo.

Pour cela, le PDU vise à garantir une mobilité pour tous en contribuant à l'amélioration de la santé publique : diminution de la production des gaz polluants

La Métropole a choisi de hiérarchiser et territorialiser les modes de déplacements selon la zone de pertinence de leurs usages ; assumer une géographie différenciée des solutions de mobilité.

Enfin le PDU espère renforcer l'intermodalité, plusieurs modes de transports complémentaires pour un seul trajet à l'échelle du bassin de vie rennais par l'émergence d'une culture partagée de la mobilité entre acteurs du territoire.

Pour la réalisation de ce vaste programme, la Métropole a mis les grands moyens avec un budget de 543 millions d'euros sur 10 ans.

Les élus de la commune, qui adhérent complétement aux objectifs, déplorent le coût de ces opérations, que les réponses se sont faites selon les seuls critères techniques et financiers, alors le changement de comportement réacquiert une démarche sociologique et une différenciation entre les profils des usagers et non une différenciation entre le centre et la périphérie.

Et pour la commune de Parthenay de Bretagne :

Malgré les interventions des élus communaux aux commissions mobilités de la métropole, auprès du Président de la Métropole mais aussi lors des conférences des maires, aucune disposition n'avait été prise pour la commune lors du vote du PDU. Pour ce faire entendre, le conseil municipal a voté à l'unanimité un vœu sollicitant Rennes Métropole à doter, à titre expérimental, Parthenay de Bretagne, d'une ligne express jusqu'à Rennes Villejean sur un horaire le matin et un le soir.

Le 5 Mars dernier, le service mobilité a informé la commune qu'une expérimentation pour la ligne express ainsi que des travaux d'agrandissement et d'amélioration de voies seront réalisés sur l Route de Parthenay de Bretagne-Pacé)

Enfin la ligne express 165 express :

La création de ligne express 165 ex a été validée lors de la commission transport mobilité de la métropole du 27 mars2019

Cette ligne sera opérationnelle dès la rentrée prochaine avec un départ le matin à **7h25** et un retour de Rennes à **18h15**. Le bus ne passera pas par Pacé. Le trajet durera entre **20-25 min** au lieu de 35 – 40 min actuellement.

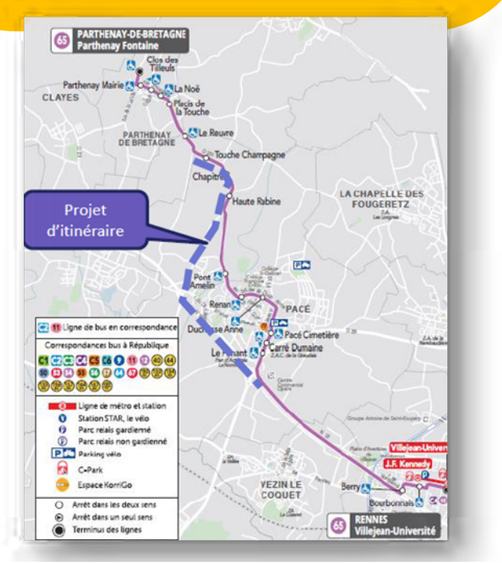

Le RIPAME

Le RIPAME : (Relai Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants) a ouvert le 7 janvier 2019.

Ce nouveau service, géré par le SYRENOR, est un espace gratuit et neutre.

Il est destiné aux enfants, parents, grands-parents, ainsi qu'aux assistants maternels et employés familiaux de la commune de Parthenay de Bretagne .

Les parents pourront s'y informer sur les modes d'accueil du territoire, se faire accompagner dans les démarches administratives liées à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et/ou garde à domicile.

Le Ripame a également une mission d'information auprès des assistant(e)s maternel(le)s et proposera des temps de rencontre, de formation et d'échange.

Un atelier d'éveil sera animé par Catherine Guidal deux fois par mois le jeudi matin de 9h30 à 11h30 dans la salle communale.

Une permanence sera également assurée chaque jeudi de 14h30 à 16h30 à la salle du conseil.

L'équipe du Ripame : Aela Maurugeon (Conseillère en Économie sociale et familiale) et Catherine Guidal (éducatrice de jeunes enfants).

Contact

ripame@syrenor.fr

Etude d'opportunité compétence culture Rennes Métropole

En juin 2018, la Métropole a lancé une étude d'opportunité relative à l'évolution du périmètre de la compétence culture de Rennes Métropole dans les domaines de la lecture publique et des enseignements artistiques. Rennes Métropole s'interroge sur une possible gestion par ses services des bibliothèques et des écoles de musique présentes sur son territoire.

Pour accompagner cette étude, deux instances ont été créées : un comité technique constitué des professionnels et un comité de pilotage constitué d'élus municipaux (Khalil BETTAL, adjoint à la culture représentait la commune).

4 réunions du comité technique et 4 réunions de comité de pilotage (copil) ont été nécessaires pour dégager des pistes de réflexion. Plusieurs propositions ont été faites allant de la prise totale de la compétence par la Métropole à la simple gestion d'un réseau d'animation.

Les élus communaux, s'ils sont attentifs à une mutualisation des écoles de musique, rejettent toute prise de compétence des bibliothèques par la Métropole. Cette position est celle défendue par Parthenay de Bretagne en phase avec la prise de position du SYRENOR.

Finalement les élus, lors du COPIL du 20 décembre dernier ont proposé le maintien de la compétence lecture publique au niveau communal, afin de :

- Conserver le lien de proximité avec les habitants,
- Mener des projets avec les partenaires locaux,
- Maintenir l'implication des bénévoles,
- Maitriser la politique d'acquisition des documents et l'articulation entre la politique culturelle locale liée à la lecture publique et celle liée aux autres secteurs culturels.

La complexité de l'organisation des enseignements artistiques à l'échelle de Rennes Métropole induit la commande d'une étude plus approfondie par un cabinet expérimenté sur le sujet.

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence

Le PLUI : Le territoire de demain

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration depuis juillet 2015, date depuis laquelle Rennes Métropole est en charge de la compétence Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci remplacera les documents d'urbanisme existants des communes.

Le projet du premier PLUI est approuvé depuis le 13 décembre dernier. Un document résultant d'un travail collectif mené sur l'ensemble de la Métropole, qui dresse les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les prochaines années. Il pourra encore être ajusté, à l'issue de l'enquête publique au printemps, avant l'adoption de sa version finale en décembre 2019.

Ce projet aborde l'urbanisme à différentes échelles allant du principe d'aménagement jusqu'aux zonages à la parcelle.

Les communes restent compétentes pour définir leur projet, les opérations d'aménagement et délivrer les permis de construire.

Le projet communal

Le projet urbain communal, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Métropole, traduit les choix d'aménagement des élus pour les 10 ans à venir. Il se présente sous forme d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Notre projet de développement respecte le caractère rural de la commune, et préserve ses qualités patrimoniales et paysagères. L'objectif pour les prochaines années sera donc d'accueillir de façon régulière une nouvelle population, tout en permettant un développement préservant la qualité de son cadre de vie.

Les OAP pour Parthenay de Bretagne sont :

1 ***Préserver la trame verte et bleue grâce à un projet paysager volontariste.***
- Affirmer la place de la nature dans le bourg.
- Mettre en œuvre un projet paysager ambitieux en rapprochant agriculteurs et habitants.
- Protéger et rétablir les corridors écologiques et les continuités naturelles.
- Améliorer la gestion de l'eau.

2 ***Développer la commune grâce à un urbanisme maitrisé.***
- Garantir une offre suffisante de logements.
- Saisir les opportunités de renouvellement urbain.
- Renforcer les activités économiques locales.
- Conforter le niveau d'équipements.

3 ***Promouvoir un urbanisme durable.***
- Se déplacer autrement.
- Optimiser le maillage viaire.
- Intégrer les enjeux énergie / climat dans les actions communales

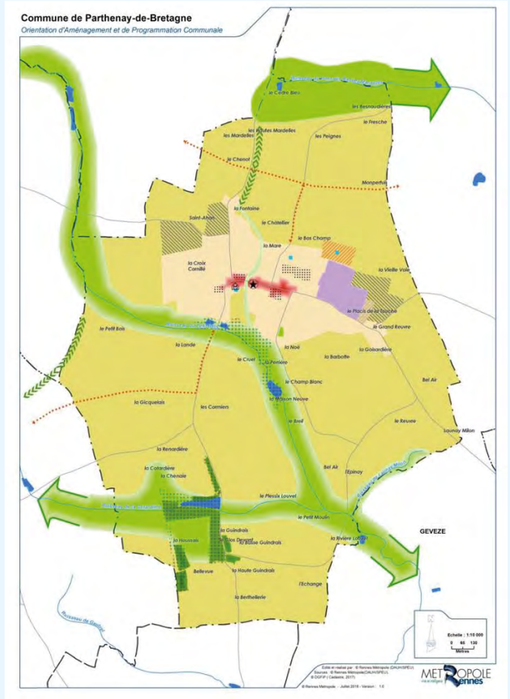

Enjeux du Centre Bourg :

Affirmer le centre-bourg comme une centralité vivante et dynamique.

Faciliter la création de nouveaux logements dans le centre-bourg afin d'accueillir une nouvelle population bénéficiant ainsi de la proximité avec les commerces et les services

Favoriser l'usage des transports en commun et conforter les déplacements doux.

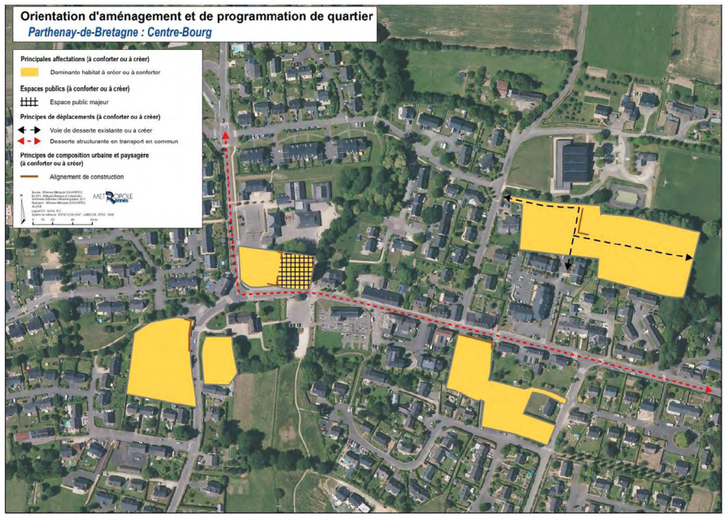

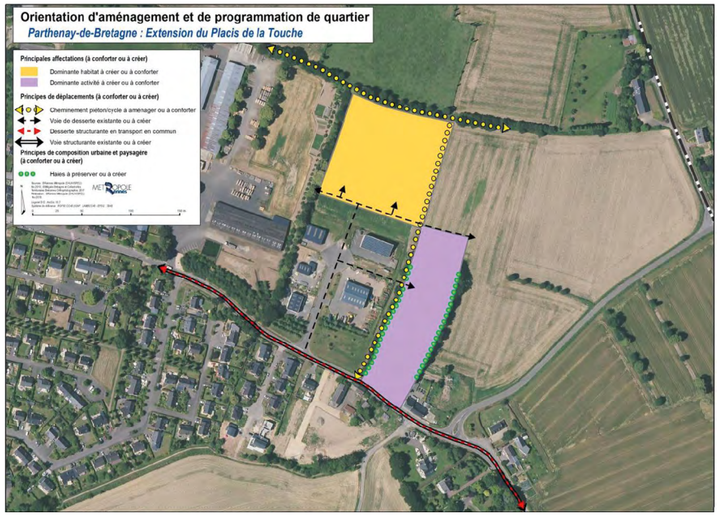

Placis de La Touche

Créer un nouveau secteur à vocation d'habitat qui anticipe le développement à terme de l'Est de la commune, tout en permettant l'accueil de nouvelles entreprises en extension de la zone artisanale existante.

Croix Cornillé Nord

Créer un nouveau secteur à vocation d'habitat qui «terminera» le développement du Nord-Ouest du bourg, avec le secteur de Saint-Ahan à plus long terme.

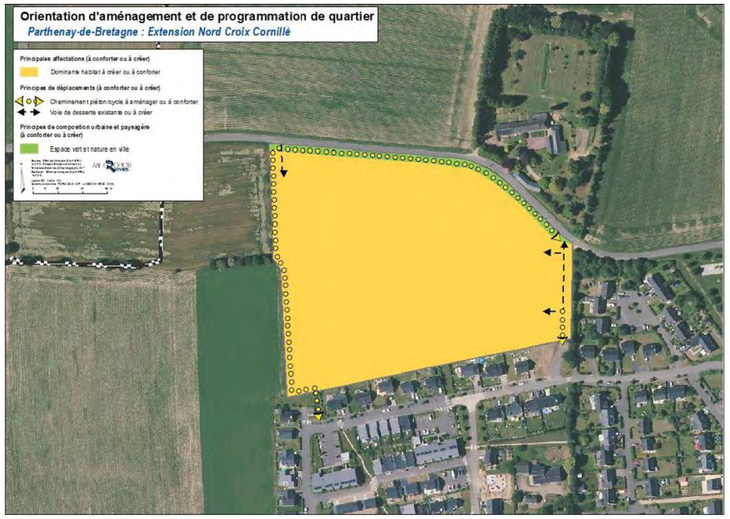

Le PLUI : Le Réglement

Le PLUI explique comment faire évoluer d'anciens bâtiments ou en construire de nouveaux, sous formes de **règles écrites : le Règlement Littéral et de règles graphiques : Plan de Zonage**. Le Maire accorde les autorisations d'urbanisme en appliquant le règlement et en veillant à son application. Il permet de répondre à trois questions : Que peut-on construire ? Comment ? Quelles autres dispositions doivent être prises en compte ?
Le PLUI distingue 4 types de territoires : **Zone Agricole : A, Zone Naturelle N, Zone Urbaine U ou à urbaniser : AU.** Ces territoires sont classés en six ambiances urbaines, déclinées en familles, auxquelles correspondent des zonages. Nos choix ont été faits selon l'histoire de Parthenay de Bretagne, ses enjeux et ses besoins. En somme :

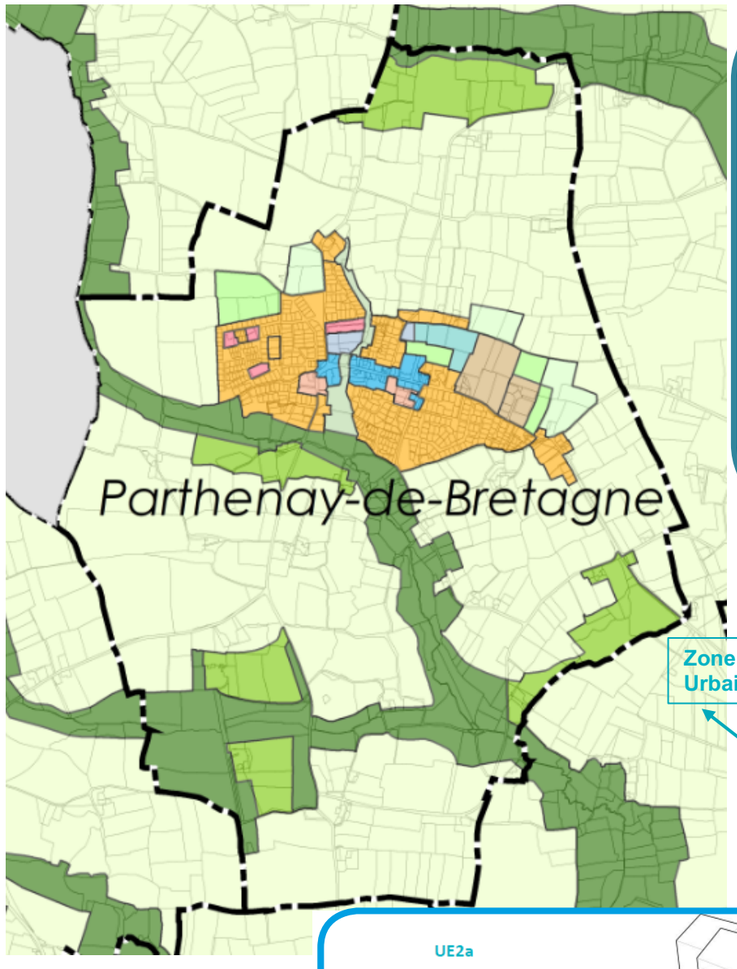

86% du territoire de Parthenay-de-Bretagne est classé en espace agro-naturel :

- Zones A (agricoles) = **309 ha**, soit **63%** du territoire.
- Zones N/NP (naturelles) = **111 ha**, soit **23%** du territoire.

11% du territoire est classé en zone urbaine (UA, UB, UC …)

3% du territoire est classé en zone à urbaniser (1AU et 2AU)

Comment lire un zonage :
Exemple : la zone UE2a

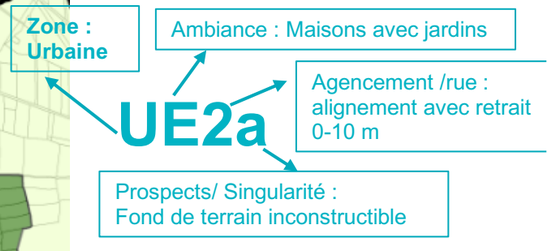

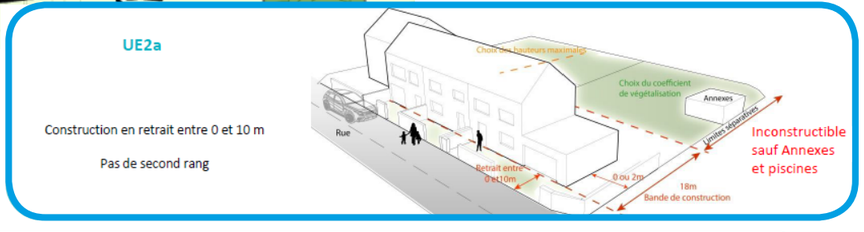

Vous trouverez les plans concernant notre commune sur le site internet de la commune, à la rubrique «Mairie» puis «Urbanisme»

Dans chaque zone, les règles définissent l'usage des habitations, des commerces et des activités autour de trois curseurs clés : **L'implantation, la végétalisation et les hauteurs.**

Dans chaque zone, les règles définissent l'usage des habitations, des commerces et des activités autour de trois curseurs clés : **L'implantation, la végétalisation et les hauteurs**.

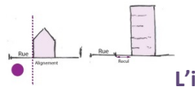

L'implantation : un plan de zonage avec des constructibilités différentes. Il réglemente l'implantation des constructions selon l'ambiance urbaine choisie et localise les lieux de projets opérationnels.

La végétalisation : un plan de coefficient de végétalisation. Il réglemente le pourcentage attendus des espaces verts ou semi-perméables dans les projets sans être obligé de suivre les limites de zone. On définit la part d'espaces végétalisés à préserver pour en déduire les espaces constructibles

Les hauteurs : un plan des hauteurs. Il réglemente la hauteur maximale des constructions sans être obligé de suivre les limites de zone.

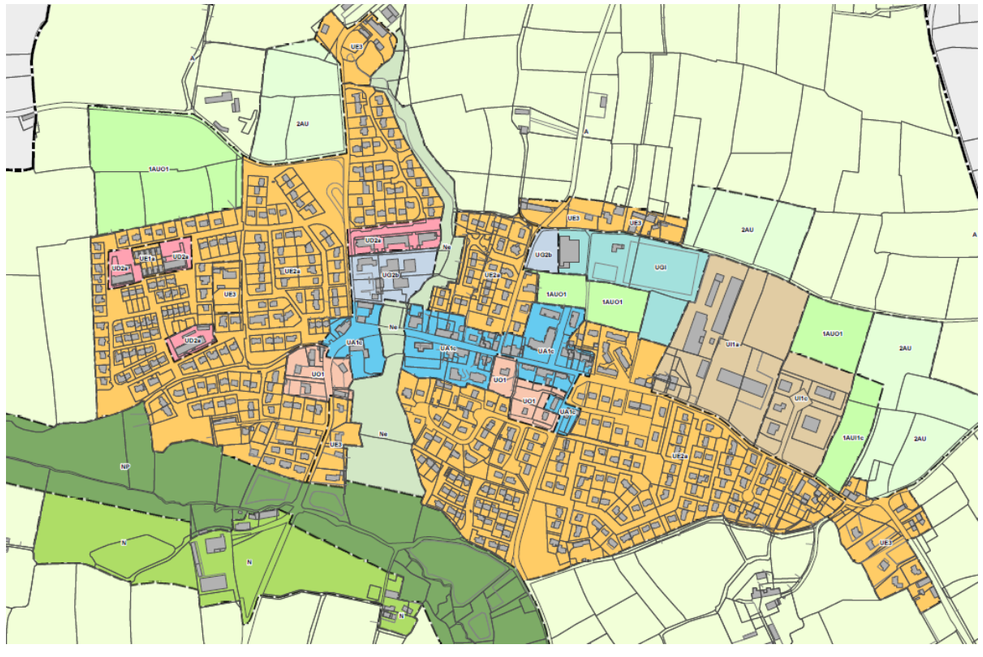

Enquête publique du 18 avril au 24 mai :
Les Parthenaisiens peuvent consulter le dossier complet du PLUI et faire des remarques, qui seront consignées par le commissaire enquêteur à la Mairie de Pacé et à l'Hôtel de Rennes Metropole.

Vous pouvez consulter le dossier dans sa totalité sur : https://metropole.rennes.fr/le-plan-local-durbanisme-intercommunal

l'ADLTA

Agnès et Jean ont concocté le nouveau planning pour le plaisir des marcheuses et marcheurs de Parthenay-de Bretagne. Venez nombreux pour ces moments de convivialité et découverte de notre très belle campagne qui bientôt va revêtir ses couleurs printanières.

r.d.v. le jeudi à 8h50 place Georges Clémenceau

Les jeux collectifs continuent les repas également

Les amatrices ou amateurs de jeux de société, belote, tarot, dames, échecs ou autres, qu'ils soient petits ou grands et de tous âges, sont invité(e)s à nous rejoindre le mardi après-midi pour se détendre avec nous à partir de 14h.

La date du prochain repas trimestriel n'est pas encore arrêtée.

Contact
Eliane Baudrier : 02 99 69 97 78

Anciens Combattants

Le centenaire de l'Armistice

Ce 11 novembre 1918 a été marqué par la présence d'une population plus nombreuse qu'à l'habitude. Montée des couleurs devant la mairie, suivi de l'hommage au Monument aux Morts. Aussi, nous avons eu un hommage plus particulier de la part de sa famille à Constant TEXIER (poilu inscrit sur le monument) mort le 16 avril 1917 à Sapigneul en Cormicy dans la Marne (51). Roger Delalande et Mickaël Sévegrand ont reçu la médaille de porte-drapeau de la main de monsieur le maire Alain Froger.

Descendants de Constant Texier

Après le vin d'honneur offert par la Municipalité, nous sommes allés déguster un excellent repas à ''l'Assiette Gourmande '' au cours duquel, le président Jean-Marie Pinsault a décoré de la Médaille du Mérite UNC (bronze) Pierre Guinard (Trésorier adjoint) pour ses nombreuses années passées au sein du conseil d'administration de l'association de Parthenay de Bretagne.

Contact
Jean-marie Pinsault : 02 99 69 91 59

APE La Fontaine

L'Amicale des Parents d'Elèves de l'école LA FONTAINE a changé de bureau cette année !

Nous remercions les anciens membres : Pascal MOREAU, Béatrice BOSCHER, Sonia GRANCHI, Morgan BAZYLEWICZ pour tout ce qu'ils ont pu apporter durant ces nombreuses années d'investissement ; mais on sait que l'association peut compter sur eux en qualité de membres actifs !

Les nouveaux membres sont : Virginy SOLTANI en qualité de Présidente, Anne-Sophie LE GUEN, Vice-Présidente, Sophie NEVEU, Trésorière, Audrey COSSON, Vice Trésorière, Caroline VIVIEN, Secrétaire.

Notre objectif est d'aider l'école au financement des sorties scolaires et à l'achat de divers matériels. Nous avons déjà commencé l'année avec deux actions : les commandes de gâteaux BIJOU et de chocolats MONBANA.

Un rassemblement à l'occasion d'HALLOWEEN a également eu lieu, juste pour le plaisir d'être ensemble. Gentils monstres et jolies sorcières ont pu récolter des sacs pleins de bonbons.

Nous avons lancé en décembre une collecte de papier. Nous avons lancé en décembre une collecte de papier. La benne sera disponible sur le parking de l'école du 5 au 11 juin 2019. Tous vos papiers, journaux, publicités sont les bienvenus.

Ces trois premières actions ont toutes été des réussites!

Nous comptons donc sur vous pour continuer sur cette lancée et vous attendons nombreux pour participer aux prochaines manifestations.

Tous les bénéfices sont intégralement reversés à l'école !

Encore un grand merci à toutes et tous pour votre aide PRECIEUSE!

Contact
Virginie Soltani : 02 99 69 08 33
tribusoltani@yahoo.fr

Crapautins

Les enfants inscrits cette année ont entre 5 et 9 ans.
Les enfants ont, depuis la rentrée, effectué différents travaux manuels, thèmes au choix et loto. Le mois de décembre a été placé sous le signe de Noël avec la remise traditionnelle du calendrier de l'avent, la fabrication de boules de noël et la confection d'un bougeoir de table. Pour la fête de fin d'année, ils ont vu le film «l'apprenti du père noël, et le flocon magique » puis, lors du goûter qui a suivi, ils ont reçu la visite du père noël et des cadeaux.

Merci à Laura et Thomas qui nous aide pour les enfants !
Viens nous rejoindre, il n'est pas trop tard !

Contact
Valérie Lemoine : 02 99 69 93 38
Nathalie Lemoine : 02 99 59 35 16

P'tits Kids

Les enfants ont fait leur rentrée au P'tit Kids le 11 septembre ! Grâce au Syrenor, tout le monde a pu écouter des histoires avec Adeline sur le thème de Noël et participer à deux séances d'éveil musical, l'une sur l'automne et l'une sur Noël. Tous les enfants étaient curieux et avaient très envie de participer !!

La séance déguisée pour Halloween a beaucoup plu aux petits comme aux grands ! Et la visite du père Noël a été très appréciée ! Vivement l'année prochaine !!!

Notre Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 30 novembre, suivi d'un moment convivial dans un petit restaurant.

Contact
Isabelle Henon, Séverine Monnier
Alexandra Aubert : 02 99 69 19 52

Parthe'nez du vin

Après la pause estivale, nous nous sommes retrouvés fin septembre pour une dégustation parcellaire (une même année, un même cépage, mais des parcelles différentes) autour du muscadet, avec Anthony Tuil. Le 9 Novembre, Guillaume Margottin nous a proposé une dégustation originale de vins européens. Enfin, le 14 décembre, la dégustation « Rhône Nord vs Rhône Sud » à l'Assiette Gourmande a été animée par Anthony Tuil, et nous a permis de terminer l'année 2018 en beauté.

A chaque fois, Stéphane de l'Assiette Gourmande, nous a régalés avec ses petites préparations succulentes !

Merci à tous nos fidèles adhérents, aux membres du bureau et à nos partenaires, nous sommes impatients de vous retrouver

Contact

Adhésion : 12 euros pour l'année
Nicole Lécuyer : 06 85 43 04 65
nlkarukera@aol.fr

Soirée : 30 euros, repas compris
Didier Benoist : 06 32 78 43 86
didier.benoist@club-internet.fr

ASPB Gym

Pour rester en pleine forme, il est temps de prendre de bonnes résolutions.

Nous vous proposons de venir nombreuses et nombreux aux cours de gym, pilate, zumba adultes/kids animés par des professeurs sportifs motivés. Comme disent nos adhérents depuis quelques années : «on sue, on souffre, on rencontre des personnes et surtout on s'amuse».
Venez nombreux vous inscrire, des cours d'essais sont encore possibles. Le bureau reste disponible pour toutes questions et vous attend avec impatience.

Contact

Raphaelle Clauss : 06 33 69 39 32
Valérie Tison : 06 50 79 12 36
www.gymdeparthenaydebretagne.sitew.fr/

Idées Déco

Il y a toujours la possibilité de nous rejoindre pour les ateliers et cette année a été créée une section couture « plaisir ».

Contact

Muriel Dibon : 09 77 56 04 48
idees-deco@laposte.net

Filaj Du Man

Les 2 activités régulières proposées par l'associations ont repris.

- Les séances de GOUREN (luttes bretonne), les mercredis de 10h30 à 11h30 à la salle des associations. 16 enfants, âgés de 5 ans, se retrouvent sur les « Pallens ».

- Les cours d'accordéon diatonique assurés par Jérôme Leborgne pour 18 adhérents tous les jeudis

Le 18 novembre, une rencontre « benjamin », « minimes » et « poussin » s'est déroulée à la salle des sports. Au total, 79 enfants de 10 à 13 ans ont représenté 11 clubs bretons. Le club de Vannes a remporté le classement. Il s'agissait de la 1ère des 3 rencontres interdépartementales de la saison.

Le samedi 6 octobre, dans le cadre du festival du grand soufflet, Valentin Texier, adhérent à Filaj du man, a joué dans une formation « accordéon et cuivre », lors des premières parties de « 'NDIAZ » à Monfort sur Meu et de « Rodéo Spaghetti » à Montauban. Ces prestations étaient préparées par Jérôme Leborgne, professeur d'accordéon à Parthenay de Bretagne.

Formation de cuivre et accordéon diatonique à Montfort.

Contact

Nathalie Roland : 02 99 69 54 45
Dominique Lambert : 02 99 69 05 88

ASPB Foot

La saison de l'ASPB section football est lancée depuis le mois de septembre. Nous comptons, à ce jour 122 licenciés et sommes toujours disposés à accueillir de nouveaux joueurs, notamment dans les sections U8-U9, U10-U11, vétérans et loisirs.

Notre club s'est engagé dans le Programme Educatif Fédéral (PEF), qui vise à aider les clubs dans la formation des jeunes joueurs (U6 à U19), afin qu'ils puissent devenir des sportifs accomplis, mais également des citoyens respectueux, portés par les valeurs de ce sport, à savoir : le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité. Afin de marquer notre engagement, le 10 novembre dernier, à l'occasion des rencontres à domicile U9 et U11, un texte sur le respect a été lu par les joueurs avant chaque match et lu aux U6 lors de l'entrainement en salle.

Les débutants, les U6-U7 sont entrés en grand nombre dans le club cette année. Les 17 licenciés participent aux entrainements le samedi matin et à quelques rencontres lors des plateaux. La relève est là.

Petit groupe soudé, les U8-U9 sont en progression constante, ils évoluent ensemble depuis trois ans pour la plupart. Depuis le début de saison, ils ont participé à plusieurs plateaux et en ont organisé deux à Parthenay de Bretagne, regroupant à chaque fois une centaine d'enfants.

Les U10-U11, sont dans une bonne dynamique. Ils ont obtenu de bons résultats lors des matchs de brassage, de championnat et de coupe.

Les autres jeunes évoluent en groupement avec l'US ST GILLES.

Les seniors visent l'accession en deuxième division pour la fin de saison. Actuellement en haut du classement, les derniers matchs de l'année civile seront déjà décisifs pour espérer monter.

L'équipe des vétérans, quant à eux, démarrent difficilement la saison, avec seulement 2 victoires. L'effectif est en nombre insuffisant.

Et enfin le groupe loisir, dans lequel il n'y a aucun enjeu, aucun niveau requis, juste le plaisir de jouer au football ensemble le mercredi soir.

Contact

manu.boscherpdb@hotmail.fr

Systema

Le Systema … et si c'était pour moi ?

Le Systema est un art martial / self-défense original qui s'adapte à tous, que vous ayez un passif martial ou non. Il repose sur des principes plutôt que sur des postures ou des gestes répétés, il n'y a pas de compétition. Au systema on apprend à respirer, à bouger et se déplacer, à tenir compte de son environnement, à écouter son corps … Tout cela en étant toujours bienveillant vis-à-vis de soi-même et de ses partenaires d'entraînement. A l'aspect martial s'ajoute également toute une approche santé : renforcement musculaire, massages et automassage, étirements, gestion du stress…

Participer à un cours, c'est venir partager un moment, qui fait du bien au corps et au moral !

Rétrospective sur notre arrivée au sein de votre commune :

- Vendredi 7 Septembre : Participation au forum des association de la commune.
- Samedi 15 Septembre : Animation d'une session découverte du systema à l'occasion de l'action Sport pour tous organisée par la mairie. Quatre courageux sont venus se laisser surprendre ! Merci à eux, ils se reconnaîtront !
- Septembre / Octobre : En attente d'une salle, l'association propose des cours en extérieur sur le terrain Bon pasteur de Pacé.
- Lundi 15 Octobre : Le premier cours systema en intérieur a eu lieu au sein de la salle communale.
- A partir de Janvier 2019 : En plus des cours hebdomadaires, l'association LTS organisera un mini stage sur une thématique systema par mois !

N'hésitez pas à venir tester le lundi soir de 18h à 20h, salle communale de Parthenay (ouvert à tous et toutes dès 16 ans). Le premier cours est toujours gratuit ! Vous êtes tentés ? Plusieurs formules de cotisations sont proposées pour nous rejoindre toute l'année.

Contact

06 35 38 58 97 - association.lts@gmail.com
https://associationlts.wixsite.com/libere-t-sens

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lors de la cérémonie du centenaire, les membres du CMJ, conviés par les anciens combattants, ont lu les noms des soldats morts pour la France et entonné la Marseillaise. Ensuite a eu lieu la levée du drapeau tricolore.

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le mercredi 9 janvier, les membres du CMJ ont énuméré les actions faites en 2018 (collecte des bouchons plastique, balade de ramassage des déchets, arbre des naissance...) pendant la cérémonie des vœux du maire.

Une intervention toujours appréciée grâce à la spontanéité et la bonne humeur des jeunes !

VISITE À PARIS

Le 2 Mars, le CMJ s'est déplacé à PARIS pour son traditionnel voyage de fin de mandat : Après s'être baladés au Trocadéro, avoir admiré la Tour Eiffel et la pyramide du Louvre, nous sommes allés voir l'exposition Vasarely au Centre Georges Pompidou.

Une belle journée riche en découverte et en partage !

ÉLECTIONS

Le vendredi 15 Mars, les élections des nouveaux membres du CMJ ont eu lieu, avec le concours d'Agnès TUDAL et de Jean-François VAULEON, enseignants de CM1-CM2.

Camille RAMAGE a ensuite fait voter les collégiens à la MJC.

Les nouveaux membres élus du CMJ qui vous représenteront, vous, les jeunes de Parthenay, sont : Lilou DELANDHUY en CM1, Manon INGARAO, Aude DENAYS, Inès CHOUARAN, Elyn DELALEZ, Amandine GILLIOT, en CM2, Yanis LOISEL en 5ème et Margaux LEPRAND en 4ème.

CÉRÉMONIE DE L'ARBRE DE NAISSANCE

Le samedi 16 Mars a eu lieu la cérémonie de l'arbre de naissance, où le CMJ a convié les jeunes parthenaisiens nés en 2018 et leurs parents à attacher une étiquette au nom de leur enfant aux branches du cerisier planté derrière la MJC.

Merci aux anciens membres du CMJ pour leur implication et leur assiduité et bienvenue aux nouveaux membres avec qui nous allons réaliser de beaux projets !

Félicitations à :

- Magali GUERIN et Stuart BENNETT, le 1 décembre 2018

Bienvenue à :

- Lucile SERRÉ, le 21 septembre 2018
- Agathe ADEUX, le 26 octobre 2018
- Lino MIGNON, le 29 octobre 2018
- Robin SAUVAGE, le 13 novembre 2018
- Youenn GUYON, le 21 novembre 2018
- Younés SOILIHI, le 14 décembre 2018
- Arthur GUESNIER OLLIVIER, le 3 janvier 2019
- Nina CRÉPEAU, le 4 janvier 2019
- Sidonie LEBREC, le 26 janvier 2019
- Maëlle TOURNADRE, le 12 février 2019
- Séraphine DAVID, le 16 février 2019
- Lou BALARD, le 2 mars 2019
- Elia HARFOUCHE, le 2 mars 2019
- Soline HAMON, le 12 mars 2019

Au revoir à :

- Anaïs JAMIN, le 16 octobre 2018
- André MAURAIS, le 1 novembre 2018
- Chantal CLAUSSE, le 13 novembre 2018
- André FOUVILLE, le 3 janvier 2019
- Julien DUCHENE - CHABBERT, le 9 février 2019
- Raphaël ANGOT, le 26 février 2019

Mairie : 02 99 69 91 53

Heures d'ouverture au public
Lundi : 9h - 12h
Mardi : 13h30 - 17h
Jeudi : 13h30 - 17h
Vendredi : 13h30 - 17h
Samedi : 9h - 12h

Bibliothèque : 02 99 69 91 07

Lundi : 16h15 - 18h
Mercredi : 16h - 19h
Samedi : 10h - 12h30 / 15h - 17h

Déchetteries

Pacé :

(En travaux ! La plateforme des végétaux reste cependant ouverte, mais fermera deux mois après l'été)

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 18h
Mercredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 9h - 12h

Gévezé :

Lundi et mardi : 9h - 12h
Mercredi : 14h - 17h (18h en été)
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h (18h en été)

Saint-Gilles :

Durant les travaux de la déchèterie de Pacé, la déchèterie sera ouverte :

Lundi : 14h - 18h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 9h - 12h

Clayes *(déchets verts)* :

Lundi : 9h - 12h
Mercredi : 14h - 17h (18h en été)
Vendredi : 9h - 12h
Samedi : 14h - 17h (18h en été)

Social

Point accueil emploi : 02 99 60 14 55

Urgences

Médecins : en cas d'urgence médicale la nuit ou le week-end, veuillez composer le 15 (SAMU) qui contactera le médecin de garde le plus proche de chez vous.

Pompiers 18 ou 112
Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 43
Centre anti-poison 02 99 59 22 22
SAUR eaux usées et pluviales 02 78 51 80 09

www.mairie-parthenay35.com

Tél. 02 99 69 91 53 • mail : mairie.parthenaybretagne@orange.fr
www.mairie-parthenay35.com
Retrouvez-nous sur notre page Parthenay de Bretagne